

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉROS 756-3

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 756-3

PRENEZ AVIS de ce qui suit :

- 1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 21 mars 2023, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :
 - Projet de règlement numéro 756-3 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 756, tel qu'amendé.

L'objet du présent règlement est de faire en sorte que ce sont uniquement les terrains construits ou vacants ayant façade sur les chemins et rues de chaque secteur visé par le règlement, en ce qui concerne le territoire assujetti. De plus, les bâtiments accessoires, peu importe sa taille, sont assujetti au PIIA.

- 2. Le projet de règlement 756-3 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
- 3. Le projet de règlement 756-3 concerne l'ensemble des zones touchées par un secteur assujetti au PIIA, tel qu'identifié à l'annexe 1 plan de zonage, du règlement de zonage 753.
- 4. Une assemblée publique de consultation aura lieu mardi le 11 avril, de 18 h à 19h, à la salle publique des délibérations du conseil située au 6850, chemin Montauban, Saint-Damien. Au cours de cette assemblée, le maire ou toute autre personne qu'il pourra désigner, expliquera les projets de règlements plus haut cités ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 5. Le projet de règlement numéro 756-3 peut être consulté au bureau municipal situé au 6850, chemin Montauban, Saint-Damien, durant les heures régulières d'ouverture, et peut également être consulté sur le site Internet à l'adresse suivante www.st-damien.com

Donné à Saint-Damien, ce 3 avril 2023

Mugo Allaire, MAP, Adm. A.

Directeur général et greffier-trésorier

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 756-3

Certificat de publication

Je, soussigné, Hugo Allaire, directeur général et greffier-trésorier, déclare que l'avis public ci-annexé a été dûment publié en affichant une copie au bureau municipal, au dépanneurs le Rendez-vous et des Brises, au Marché Métro ainsi que sur le site Internet de la municipalité, le 3 avril 2023.

Donné à Saint-Damien, ce 3 avril 2023.

Hugo Allaire, MAP, Adm. A.

Directeur général et greffier-trésorier